

CONTRAT DE MANDAT POUR LA VENTE
de certificats verts Cwape VERSION : 14/05/2017

Entre les parties suivantes :

D'une part, dénommée « **le mandataire** »:

COMPAGNONS ENERGIES RENOUVELABLES SPRL (en abrégé **CER**)

Chaussée de Givet 68

5540 HASTIERE - LAVAUX

TVA et N° entreprise : BE.0841.486.678

Compte Cwape : 33X0898426

Représenté par Jacques RULMONT

Mail : cer@compagnons-er.be

Et

D'autre part, dénommée « **le producteur** » :

Identifications communiquées par le producteur :

Formulaire : Signalétique points A et B de notre page internet :

<https://www.compagnons-er.be/souscription-contrat/>

Ces renseignements sont notamment : Nom et prénom ; Nom et forme juridique Société ; adresse ; e-mail ; téléphone fixe et/ou gsm ; N° site de production ; N° identifiant du producteur Cwape(33X..) ; puissance installation en kWc.

NB : le compte financier est connu de CER via le fichier que la Cwape transmet à CER .

Il est convenu que :

1.CONTRAT CV:

Formulaire : point C de notre page internet :

<https://www.compagnons-er.be/souscription-contrat/>

Si acceptation de notre offre mail, recopiez ou collez le texte d'accord, repris à notre mail d'offre :

En plus de l'offre proposée, nous effectuons sans frais:

- Sur communication (**non obligatoire**) de votre login et mot de passe Cwape : nous assurons le service de relevé de production et de transfert CV sur notre compte Cwape avant la vente trimestrielle. Dans ce cas, vous aurez à nous communiquer votre index de production via notre site internet : <https://www.compagnons-er.be/index-compteur-cv/>

A noter qu'un changement de mot de passe extranet est très facile à changer :

Dans le menu de gauche, choisissez l'option

> Contacts > Modifier

L'écran suivant apparait avec votre nom.

Cliquez la loupe à la gauche de votre nom pour afficher les détails de vos coordonnées et pouvoir modifier, entre autre, votre mot de passe en fin d'écran (zone identifiant)

- Nous effectuons également le suivi et l'intervention vis-à-vis de la Cwape en cas de blocage à l'octroi CV et autres problèmes administratifs extranet.
- De manière générale, nous tenons à vous informer et agir si besoin, quant à la défense légitime des conditions d'investissement des petits producteurs.
- Depuis plus d'un an ½, nous faisons requête à la Cwape afin de rendre active l'application informatique « ordre permanent » désespérément « non activée mais bien réelle (voir extranet dernier menu : « ordre permanent »). Dès son activation, le transfert CV (en 4 étapes) sera automatisé et fiabilisé. Nous nous chargerons gratuitement de l'intégrer pour nos producteurs dès sa mise en œuvre.
- Pour comparer votre installation avec la réalité de production de votre province, nous avons créé un fichier excel, à télécharger de notre site internet qui permet des comparaisons de production utiles en cas d'écart significatif.

2. FONCTIONNEMENT et PROCEDURES ADMINISTRATIVES :

En toutes circonstances, le producteur est propriétaire de ses certificats verts(CV).

Pour compte de son mandant (le producteur), le mandataire(CER) exerce une mission de vente des certificats verts du producteur à son (ses) acheteur(s) aux conditions suivantes :

2.1 Pour l'opération de relevé de production, le producteur veillera pour **chaque relevé** à faire le **choix « vente par moi-même »** ...et non ELIA ! A ce sujet, il est rappelé que ce choix ne peut plus être modifié après validation définitive. En cas d'erreur malencontreuse, le producteur veillera à faire mieux la prochaine fois !... et aucune indemnité à titre de préjudice ne sera réclamée par CER.

Dans le cas où la période de relevé est inférieure à 3 mois ou un contrat toujours d'application auprès d'un autre intermédiaire ou acheteur, chacune des parties sont d'accord de considérer la date effective de début de contrat à

la première échéance trimestrielle, pouvant être contractuellement envisageable de la part du producteur.

Pour causes diverses (vacances, maladie, **production inférieure à 600 kwh**), le producteur pourra postposer son relevé de production à l'échéance trimestrielle ou semestrielle suivante.

Néanmoins, si le producteur n'a pas donné suite à une demande de communication de son relevé de production sans motivation envoyée par mail, le producteur autorise explicitement CER à faire ce relevé sur base de la moyenne de production mensuelle communiquée par province wallonne sur le site internet :

<http://www.bdpv.fr/fr/classement.php>

En cas d'écart significatif de production, une correction sera communiquée par CER à la Cwape.

2.2 Dès l'octroi CV attribué par la Cwape, le producteur effectuera via l'extranet de la Cwape l'opération de transfert de ses CV octroyés vers le compte Cwape de CER « **liste 5 début de liste : « Compagnons Energies Renouvelables » n°33X0898426**), de telle manière à ce que ces CV puissent être transférés par CER sur le compte Cwape de son acheteur pour la date de vente et heure reprise au point 2.1

Un mail collectif sera envoyé par CER pour confirmer la vente CV à tous les producteurs ayant transféré des CV en vue de la vente à notre acheteur.

2.3 Pour les producteurs dont l'investissement CV est **professionnel** (assujettis ou non à la TVA), la facture est à faire parvenir à CER de préférence par envoi mail pdf.

Sur base du listing téléchargé de la Cwape, CER enverra au producteur les différents éléments qui devront être repris dans la facture du producteur. Les informations CER à faire figurer sur la facture sont reprises en dénomination « mandataire » page 1.

2.4 Communications mail collectif par CER aux producteurs :

- 10 jours au moins avant l'échéance trimestrielle de transfert CV
- Confirmation de la vente CV : dans les 2 jours de la vente à l'acheteur.
- Confirmation du paiement CV effectué par CER au producteur : le jour de l'exécution du paiement collectif.

2.5 Chacune des parties conviennent également de considérer que CER ne peut être tenu responsable des situations suivantes :

- De tout problème de transmission d'informations entre les parties
- D'informations erronées fournies par le producteur
- De problèmes informatiques du système extranet Cwape occasionnant des problèmes de gestion administrative et d'échéance de paiement aux producteurs
- Un retard de paiement inhabituel de la part de l'acheteur CV de CER
- Ou pour tout autre raison d'égale importance

En cas d'erreur de paiement erroné de CER à un producteur, **le producteur concerné**, s'engage à communiquer et à restituer sans délai le montant erronément perçu sur le compte financier de CER.

2.6 Le producteur est seul chargé d'exécuter les opérations extranet Cwape de relevé de production ainsi que de transfert CV.

Toutefois, **à la demande spécifique du producteur**, ces opérations peuvent être confiées à CER (voir offre de services sans supplément du point 1).

Comme tout un chacun, CER n'est pas à l'abri d'une erreur humaine.

En cas d'erreur pour relevé de production et transfert CV, CER veillera à corriger les erreurs commises directement via les services de la Cwape.

Dans le cas où ELIA serait malencontreusement choisi comme producteur, les parties conviennent que ce type d'erreur ne pourra être modifié, par suite du choix irrécouvrable, imposé par la Cwape et ne pourra faire l'objet d'indemnisation quelconque.

2.7 Le prix du CV, convenu entre parties ne pourra être modifié, sauf décision éventuelle du gouvernement wallon qui modifierait les règles actuelles du marché CV. En telle situation, une renégociation du prix est acceptée par les parties en cas d'arrangement à l'amiable et une annulation du contrat sans indemnité, en cas de désaccord.

2.8 En cas d'affectation de la vente CV en tout ou partie à une activité professionnelle, le producteur assumera intégralement les conséquences fiscales y afférentes.

(cette disposition ne **concerne pas les particuliers** pour lesquels le CV est exonéré de déclaration à l'impôt des personnes physiques et à la TVA).

2.9 En cas de dépassement du quota limité par l'acheteur ou défaillance de l'acheteur, CER préviendra le producteur de cette situation dès qu'il en aura connaissance.

Une solution à l'amiable pourrait alors être proposée ou le retour des CV sur le compte Cwape du producteur, sans qu'il puisse être appliqué une indemnisation quelconque.

3. CONFIRMATION ET ACCEPTATION CONTRAT :

CER et le producteur conviennent de commun accord des procédures d'acceptation du présent contrat :

3.1 Pour améliorer la qualité des informations relatives au producteur et leur traitement optimal par CER, le producteur s'engage à vérifier, modifier ou compléter sa fiche signalétique, reprise sur son compte extranet Cwape.

Ces informations se trouvent au menu extranet Cwape : sociétés / cliquez sur fiche signalétique /

3.2 La procédure de relevé de production et transfert CV reprises ci-dessous en annexes (pages 7 et 8), fait partie intégrante du présent contrat.

3.3 En cas de litige, seuls les tribunaux du siège social du mandataire sont compétents.

3.4 : le présent contrat format pdf est signé par le gérant de la société CER. Les 2 parties acceptent mutuellement leur engagement respectif sur les clauses du présent contrat par :

- la signature du présent contrat par le gérant de la sprl Compagnons Energies Renouvelables
- le clic d'envoi pour acceptation, effectué par le producteur sur le site internet <https://www.compagnons-er.be/souscription-contrat/>


3.5 : le clic sur la case « **envoyer pour acceptation** » de toutes les informations encodées, pourra néanmoins faire l'objet d'une rectification ou annulation directement à l'adresse mail : cer@compagnons-er.be
Néanmoins, l'annulation ne pourra être acceptée si elle est postérieure à la date de vente convenue.

Contrat et annexes (8 pages)

Fait à Hastière, le 14 mai 2017, pour être exécuté de bonne foi par les 2 parties.

Compagnons Energies Renouvelables sprl

Signature :



Jacques RULMONT
Gérant

Le producteur

Clic de confirmation

du Formulaire repris à :

<https://www.compagnons-er.be/souscription-contrat/>

ANNEXES AU CONTRAT :

Adresse utile pour aides diverses solwatt :

<http://www.cwape.be/aidesolwatt>

1) Relevé de production :

Par défaut, au-dessus du relevé, le point noir est positionné à la vente à ELIA(2^{ème} ligne).

Pour désactiver ce choix ELIA :

Cliquez sur le petit cercle de la 1^{ère} ligne : Elia est désactivé pour vente par vous-même ou par l'intermédiaire d'un tiers.

Apparaît dans un cadre : « **vous avez choisi de vendre les CV par vous-même** »

Cliquez OK = vente hors filière ELIA.

Le choix est à **effectuer à chaque nouveau relevé**.

Ce choix est « **irrévocable** » pour chaque relevé déterminé, lorsque le clic « envoyer à la Cwape » aura été effectué

2) Procédure de transfert CV (4 étapes) :

- Manuel aide Solwatt : <http://www.cwape.be/docs/?doc=28>

(transferts CV : à partir de la **page 24**)

MENU : TRANSACTIONS , cliquez sur **Nouvelle**

- **Étape 1** : expéditeur : en principe vérifiez le paramétrage de base :

Compte titre : devrait être en liste déroulante :

CV-courant.... Si autre compte renseigné **changer** par CV-courant.

NB : pour connaître votre compte où sont repris vos CV disponibles :

Menu Comptes Titres ; cliquez sur Liste : vous pouvez voir dans quel compte sont repris les CV en colonne disponible)

- **Étape 2** : Bénéficiaire :

Pour paramétrer notre compte :

cliquez sur le N° 5 de la liste des acheteurs(début liste), classée par ordre alphabétique OU dans la rubrique SOCIETE inscrivez : compagnons et cliquez sur rechercher.

Cliquez sur la **petite loupe(à gauche)** où notre nom apparaît et vérifiez bien le nom :

	Nom	Numéro de compte
	COMPAGNONS ENERGIES RENOUVELABLES	33X0898426

....après « une grosse poignée de secondes », le nom doit apparaître en bleu. Ce n'est qu'à ce moment ...que vous pourrez passer à l'étape suivante....sinon recommencez.

- **Etape 3** : mode automatique (par défaut) , inscrivez le nombre de CV à transmettre (**ne peut jamais dépasser le solde disponible**) Si solde 0, vous devez choisir un autre de vos comptes et revenir à la 1^{ère} étape. En cas de problème, voir l'historique de votre compte par le menu **TRANSACTIONS/** paramétrer « tous les comptes », cliquez sur Liste, puis sur la touche « Export » pour obtenir un fichier csv(excel) exploitable. Si besoin, envoyez-nous ce fichier pour analyse.

- **Etape 4** : inscrivez le **prix** : suivant le choix convenu
Case « Communication » : inscrire le N° de site de production(max 6 chiffres) (en cas de doute, ce N° est à consulter: Menu « sites de production...cliquez sur liste)

Uniquement encoder les chiffres du N° de site

Impérativement cochez : **confirmer** (à gauche) : initialement positionné sur « attente » (**ATTENTION** : si vous faites **clôturer sans avoir coché ... « confirmer »...les cv restent en attente et ne peuvent être vendus**).

(dans cette situation il y aura lieu de revenir Menu Transactions , cliquez sur Liste , cliquez sur la petite loupe à gauche de l'écriture concernée ...puis faire « valider » en bas d'écran)

Au final : Cliquez : **clôturer** (en bas à droite) : attendre ... le message de retour de la Cwape : « la transaction a bien été enregistrée »

Vérifiez dans ce message que les CV sont bien transférés sur le compte « Compagnons Energies Renouvelables »(en cas d'erreur, nous prévenir pour action)et que la transaction a le statut validé et non attente .

Si OK ...INUTILE de nous confirmer cette opération.. qui est enregistrée simultanément sur le compte du producteur et celui de CER.